



Fin bail commercial courte duree

Par **GOUMINETTE**, le **06/05/2009** à **09:57**

BONJOUR,

LORS DE MA CREATION D'ENTREPRISE, J'AI SIGNE UN BAIL DE COURTE DUREE AU CAS OU L'ENTREPRISE NE MARCHERAI PAS.CE BAIL C'EST TERMINE LE 30 SEPTEMBRE 2008. UNE CLAUSE PARTICULIERE DANS LE BAIL PRECISE QU'A LA FIN DE CELUI CI UN BAIL COMMERCIAL SERAIT ETABLI.

AU JOUR D'AUJOURD'HUI JE N'AI PAS DE BAIL ECRIT. AYANT EU QUELQUE RETARD DE LOYER A PARTIR D'OCTOBRE 2008 LE PROPRIETAIRE VOULAIS QUE JE REGULARISE MA SITUATION AFIN DE FAIRE CE BAIL.

AUJOURD'HUI JE SOUHAITE ARRETER MON ENTREPRISE INDIVIDUELLE CAR LE LOYER EST TROP CHER.J'AI TROP DE CHARGE.

PUIS JE VENDRE LE PAS DE PORTE COMME MON FOND DE COMMERCE NE VAUT PAS GRAND CHOSE? AI JE UN BAIL COMMERCIAL 3/6/9? J'AI D'APRES L'AGENCE IMMOBILIERE UN PREAVIS DE DEUX MOIS A DONNER COMME STIPULER DANS LE BAIL DE COURTE DUREE.

MERCI DE L'ATTENTION QUE VOUS ALLEZ PORTER A MA DEMANDE.